

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 84 (1975)
Heft: 4

Artikel: La Croix-Rouge à domicile
Autor: M.S.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-683501>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Croix-Rouge à domicile

Mettre un enfant à l'hôpital et l'y garder lorsque ce n'est pas strictement indispensable risque de le rendre encore plus malade qu'il ne l'était, par suite du traumatisme psychologique que lui impose ce changement de milieu et la séparation d'avec sa mère.

Hospitaliser une personne âgée, par solution de facilité, lorsqu'elle ne peut plus vivre d'une manière tout à fait indépendante, c'est la vouer presque inéluctablement à une déchéance plus rapide, puisqu'on lui ôte ses dernières responsabilités. D'autre part, sans même insister sur l'aspect onéreux des traitements et des séjours hospitaliers, on sait que ces établissements et les homes manquent non seulement de personnel, mais bien souvent de lits pour malades chroniques. Dans le canton de Berne, par exemple, on dit qu'il existe actuellement 7600 lits dans des institutions pour personnes âgées. Or, selon des chiffres attribués à l'Office fédéral des assurances sociales et relevés dans la presse, il faudrait un lit de malade pour 8 % des citoyens ayant plus de 65 ans, ce qui correspondrait à 9500 lits pour le canton: il en manquerait donc 1900. Certes, bien des nouveaux homes sont en construction ou prévus, ce qui représente évidemment une lourde charge sociale.

Autant de raisons pour essayer de trouver une solution moins coûteuse et plus humaine. On commence à en prendre conscience, et cela non seulement dans les milieux spécialisés, mais également parmi les responsables politiques. Au Grand Conseil valaisan – et c'est sans doute une des premières fois que cela se produisait à ce niveau en Europe – certains députés ont contesté l'utilité d'une partie des hospitalisations de longue durée et soutenu que 10 % des patients pourraient tout aussi bien être soignés chez eux. Or, le Secrétaire général de la Croix-Rouge suisse avait calculé en son temps que si 1 % des malades traités à l'hôpital étaient soignés chez eux, cela représenterait déjà

pour la collectivité une économie de 50 millions de francs par an.

De tous côtés, des voix s'élèvent donc pour réclamer l'extension des services de soins à domicile. Bon nombre de communes se sont d'ores et déjà chargées de les organiser et de les développer.

c'est parce qu'elles n'ont pas de famille ou de voisins se sentant responsables, parce que les médecins ne se déplacent pas toujours facilement, ou encore à cause des prestations insuffisantes des assurances-maladie, lesquelles ne reconnaissent qu'une infime partie des soins infirmiers au domicile du malade.»

Subventionné par le Département de la prévoyance sociale et de la santé publique, le SSID compte une cinquantaine d'infirmières diplômées, dont une grande partie a suivi la formation d'infirmière de la santé publique. L'année dernière, elles ont fait près de 100 000 visites à domicile. Réparties dans les centres médico-sociaux des quartiers urbains et dans une dizaine de locaux sub-urbains, elles sont chacune responsable d'un secteur précis et organisent leur tournée selon les appels reçus. Ces demandes leur sont transmises soit par le malade lui-même, soit par les services sociaux, les médecins, les polycliniques, les services hospitaliers, ceux d'aides ménagères ou par la maternité. Ces infirmières collaborent avec des physiothérapeutes, des ergothérapeutes et des pédiatriques.

Il faut préciser qu'elles ne se bornent pas uniquement à assurer des traitements. Elles s'occupent également beaucoup de prévention des maladies, par exemple en donnant des conseils d'hygiène aux jeunes mères. Elles font environ chaque année 7000 visites de nourrissons à domicile, visites qui sont en principe gratuites tout comme les contrôles de santé (environ 25 000 par an). Pour les autres traitements, la participation financière des malades est adaptée à leurs possibilités, que ce soit une rétribution au tarif usuel des caisses-maladie, une contribution volontaire ou la gratuité si nécessaire.

Une autre manière de collaborer à la prévention des maladies, c'est l'éducation sanitaire de la population grâce aux nombreux cours qui sont organisés: accouchement sans douleur, gymnastique post-

Le rôle de la Croix-Rouge dans le domaine des soins à domicile

La Croix-Rouge suisse, pour sa part, a toujours attaché une grande importance à cette question. Depuis des années, elle diffuse sans cesse davantage de cours de «Santé au foyer» et vient d'en lancer un nouveau pour les «Soins aux personnes âgées et aux malades chroniques».

Quant aux sections de la Croix-Rouge, elles prennent elles aussi des initiatives dans ce domaine. Ainsi la section de Zurich gère depuis peu un «centre de jour», qui accueille les patients durant la journée, en leur fournissant les soins, les repas et les contacts sociaux nécessaires. Mais deux sections, celles de Genève et de Fribourg, ont mis sur pied un véritable service de soins à domicile.

On le connaît à Genève depuis plus d'un demi-siècle sous le nom de «Centre d'hygiène sociale de la Croix-Rouge». Il vient de changer d'appellation et s'intitule désormais «Service des soins infirmiers à domicile» (SSID).

«Ce changement de titre», dit un commentateur, «n'est pas dû à une manière de caprice. On a mesuré que psychologiquement, la notion d'hygiène sociale n'est peut-être plus à la mode, elle comporte un sens un peu paternaliste dans un temps où l'Etat plaide pour limiter les séjours des malades en milieu hospitalier. Si trop de personnes passent encore des semaines à l'hôpital au lieu d'être soignées chez elles,



Photo CRS

natale, soins à la mère et à l'enfant, etc. L'adresse du SSID genevois? 7, route des Acacias; tél. 42 85 50.

A Fribourg aussi...

A Fribourg aussi, sous l'impulsion d'une dynamique administratrice, Madame Anne-Marie Veste, la Croix-Rouge commence également à aller soigner à domicile.

C'est le 20 février dernier qu'a été signée une Convention dans ce sens entre la section locale de la Croix-Rouge et plusieurs communes du Grand Fribourg, soit Fribourg, Villars-sur-Glâne, Belfaux, Giv-

siez, Granges-Paccot et Corminboeuf. D'autres communes pourraient s'y joindre par la suite.

La responsabilité de ce nouveau service incombe à la section, et plus particulièrement à une infirmière de la santé publique diplômée, assistée d'autres infirmières et d'auxiliaires-hospitalières de la Croix-Rouge. De leur côté, les communes signataires s'engagent à prendre en charge, au pro rata de leur population, les frais d'investissement et de fonctionnement. Elles garantissent aussi à la section, au terme d'un délai de 90 jours, les factures concernant des soins non reconnus par les caisses-maladie. Car celles-ci remboursent bien des traitements appliqués sur ordre médical par les infirmières diplômées,

mais par exemple pas les services rendus par d'autres aides, comme les auxiliaires-hospitalières. Ces prestations sont à la charge du malade. Il est pourtant évident que le Service est ouvert à tous ceux qui en font la demande, quels que soient leurs moyens financiers.

Tout comme le SSID genevois, le Service des soins à domicile de la section de Fribourg (16, avenue du Moléson, tél. 22 93 08) est conscient qu'il ne peut exercer son activité qu'en collaboration avec les services hospitaliers et les médecins privés, les autres services sociaux, les aides familiales, les aides de ménage et le propre service de dépannage de la section. Il est également persuadé que son activité ne doit pas se borner aux soins proprement dits; il faut certes contrôler la santé sur le plan physique et psychique et assurer l'hygiène et les traitements des malades chroniques et âgés, mais on ne doit pas manquer d'évaluer les situations particulières, de savoir dépister les problèmes familiaux, éducatifs et sociaux et de diriger les gens vers les services compétents.

Les problèmes à résoudre encore

L'extension des services de soins à domicile met en évidence l'importance du rôle de l'infirmière de la santé publique. Cette profession relativement nouvelle n'est pas encore très bien connue dans toutes les régions du pays.

D'autre part, l'un des grands problèmes pas encore résolu est celui du non-remboursement par les caisses-maladie de certaines prestations de soins à domicile...

Mais de toutes façons, le mouvement est lancé maintenant, et si cette tendance aux soins extra-hospitaliers se maintient, les problèmes actuels finiront bien par trouver la solution qu'impose le bon sens.

M. S.